

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORET**

Direction générale de l'alimentation

Service des actions sanitaires en production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la protection animale

251 rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15

Dossier suivi par : S. BRUYAS / V. KAMALANADHAN
Tél : 01 49 55 84 70 – Fax : 01 49 55 81 97
courriel :
experimentation.protectionanimale.dgal@agriculture.gouv.fr

Objet : Approbation d'une formation relative
à l'expérimentation animale

Madame Delphine BOUARD
27, chemin du bois
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Paris, le 5 DEC. 2014

Madame,

Votre dossier de demande d'approbation d'une formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales chirurgicales a été présenté à la Commission Nationale de l'Expérimentation Animale (CNEA) le 4 décembre 2014.

Je vous informe que la CNEA a rendu un avis favorable et que votre formation est approuvée par le ministère chargé de l'agriculture pour une durée de 5 ans à compter du 4 décembre 2014 sous l'intitulé suivant :

« Formation de base en chirurgie chez le rongeur de laboratoire », enregistrée sous le numéro : I-69VETSALIUS-CHIR-14.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au sous-directeur
de la santé et de la protection animales
Charles MARTINS-FERREIRA